



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3305

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Décines Charpieu - Vaulx en Velin - Villeurbanne**

objet : **Gestion des déchets - Prolongation de la convention avec les structures de l'économie sociale et solidaire pour bénéficier des dons issus des zones de réemploi au sein des déchèteries de la Métropole de Lyon**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 28 janvier 2019**Délibération n° 2019-3305**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Décines Charpieu - Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Gestion des déchets - Prolongation de la convention avec les structures de l'économie sociale et solidaire pour bénéficier des dons issus des zones de réemploi au sein des déchèteries de la Métropole de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Après 2 appels à projets menés consécutivement en 2015 et 2017, le Conseil de la Métropole a désigné, par délibérations n° 2015-0745 du 2 novembre 2015 et n° 2017-2214 du 18 septembre 2017, les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) bénéficiaires du réemploi des dons collectés dans les donneries.

Dans la 1^{ère} délibération qui concernait l'affectation des dons de 9 donneries, la Métropole avait sélectionné l'association Vêtements du cœur et un groupement représenté par le Foyer Notre-Dame des sans-abris et composé des structures partenaires suivantes : la Clavette, Emmaüs Lyon, Envie Rhône, Estime/Vita et GEIM-REED. Dans la 2^{ème} délibération concernant 3 nouvelles donneries à Villeurbanne-Krüger, Vaulx en Velin et Décines Charpieu, le Conseil avait retenu le même groupement représenté par le Foyer Notre-Dame des sans-abris et complété de la fondation Armée du salut.

Les 12 donneries actuellement en service dans les déchèteries métropolitaines sont ouvertes pour réceptionner les dons le matin (du lundi au samedi), avec un accueil assuré par les agents d'accueil de la déchèterie. Les titulaires des marchés d'exploitation des déchèteries réalisent ensuite chaque après-midi le transport des dons apportés par les usagers, vers les dépôts des associations.

Depuis leur ouverture fin 2015, près de 900 t d'objets ont été déposées dans ces zones de réemploi et confiées aux structures de l'ESS. Selon la nature des dons et leur état, 40 à 80 % des objets collectés ont pu retrouver un usage en étant directement proposé au réemploi ou en passant au préalable par une étape de réparation.

La convention passée avec le groupement piloté par le Foyer Notre-Dame des sans-abris pour les donneries de Vaulx en Velin, Décines Charpieu et Villeurbanne-Krüger prend fin en juin 2019. Cette échéance avait été fixée pour coïncider avec la fin des marchés d'exploitation des déchèteries.

Par décision de la commission d'appel d'offres du 16 novembre 2018, entérinée par délibération séparée du Conseil du 28 janvier 2019, la Métropole a décidé la prolongation des contrats d'exploitation des déchèteries de 6 mois et 4 jours.

Aussi, il convient de prolonger de la même façon la durée de cette convention régissant l'attribution des dons issus des zones de réemploi des déchèteries qui prendront fin au plus tard au 31 janvier 2020. Les associations concernées, consultées sur cette proposition, ont donné leur accord de principe.

Ce délai permettra d'intégrer les évolutions apportées aux futurs contrats d'exploitation des déchèteries dans le prochain appel à projets concernant l'affectation des dons. Le transport, aujourd'hui assuré par les exploitants de déchèteries, sera confié au(x) prochain(s) lauréat(s) de l'appel à projets ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la prolongation de la convention concernant l'affectation des dons issus des zones de réemploi dans les déchèteries de Vaulx en Velin, Décines Charpieu et Villeurbanne-Krüger jusqu'au 31 janvier 2020 avec le groupement représenté par le Foyer Notre-Dame des sans-abris,

b) - l'avenant n° 1 à passer entre la Métropole et le groupement représenté par le Foyer Notre-Dame des sans-abris.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.